

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL Mercredi 5 février 2025

Elus du bureau présents : Philippe DELAPLACETTE, Serge RAULT, Christophe DELORD, Frédéric DUBOUCHET, Thierry KOVACS, Simon PLENET, Luc THOMAS, Gilles VIAL, Diane VIGIER, Claudine PERROT-BERTON, André FERRAND

Elus du bureau excusés : Sylvie DEZARNAUD, Philippe GENTY

Techniciens présents : Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Gaëlle MALLET, Julien VIZET.

Lieu : Vienne

Horaires : 9h00-11h

[COMMISSION BUDGETAIRE – PRESENTATION DU DOB

[Voir note de synthèse du DOB en annexe de ce document]

Le bureau syndical est précédé de la commission budgétaire

Le budget est présenté pour 2025, celui-ci s'équilibre à 1 671 000€.

L'état des finances permet d'assurer une année 2025 avec sérénité. A garder en mémoire : la cotisation a été stabilisée depuis 2019 à 2.40€ / habitant, afin de consommer les excédents, alors qu'elle devrait s'établir aux alentours de 3.10€. La consommation des excédents se poursuit, la dotation aux amortissements augmente du fait des études réalisées en investissement et même en maîtrisant les dépenses, il faudra augmenter la cotisation pour permettre la révision du scot et le fonctionnement de la collectivité. Les élus valident le principe d'une augmentation dès 2026. Cette augmentation devra être annoncée dès cette année aux élus pour assurer une grande transparence.

[ORDRE DU JOUR

Introduction du Bureau

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Point agenda

[VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du précédent bureau est validé à l'unanimité. L'ordre du jour du présent Bureau est approuvé à l'unanimité.

[POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu **le mercredi 12 mars 2025 à 9h00 dans les locaux du SMRR à Vienne.**

Les prochains conseils syndicaux auront lieu le mercredi 12 février à 18h30 à Vienne, sur proposition de Thierry Kovacs et le mercredi 26 mars à 18h30 à Saint-Romain-en-Gal sur proposition de M. Luc Thomas. L'ordre du jour de ces conseils portera notamment sur le DOB et le vote du budget.

Concernant l'urbanisme, le 27 janvier s'est tenu un cotech restreint sur le PLUi de Vienne Condrieu Agglomération pour faire le point sur l'état d'avancement de la démarche.

La réunion de présentation du document de PLUIH d'Annonay Rhône Agglo modifié suite aux diverses remarques des PPA et au rapport du commissaire enquêteur se tiendra le vendredi 7 février. Cette réunion sera l'occasion de partager les évolutions du document avant son approbation.

Concernant l'économie, le 27 janvier s'est tenu un cotech restreint sur l'élaboration du schéma de développement économique d'Entre Bièvre et Rhône, cette réflexion permettra d'alimenter le projet de PLUI. Le 10 février se tiendra un inter-atelier des territoires à la DDT SANO à Vienne sur INSPIRA.

Concernant le commerce, le comité de présentation de l'avancement de la démarche ACV de Vienne se tiendra le vendredi 7 février.

Une commission CDAC pour partager les enjeux de l'aménagement commercial en Isère se tiendra le 8 avril 2025 à Grenoble.

Concernant l'habitat, un COPIL de présentation du PLH de CCPDA a eu lieu le 24 janvier 2025.

Le mardi 4 février, le COPIL de lancement de l'étude sur (non)densification a eu lieu avec près de 30 à 40 participants en visio.

Concernant l'environnement et l'énergie, la COP régionale s'est tenue le 31 janvier.

Concernant la réunion sur les infrastructures structurantes de transport avec les EPCI, les départements et la Région, la date du mercredi 12 mars de 18h à 20h est validée. Cette réunion se tiendra dans les locaux de Vienne Condrieu Agglomération et l'ensemble des acteurs Région, départements et EPCI seront représentées.

L'objectif de cette réunion est de pouvoir réunir les parties prenantes sur la question des infrastructures de mobilités, de pouvoir faire le point sur les avancées de chaque dossier, les études conduites et où à venir et de déterminer une méthodologie pour la poursuite des réflexions sur l'opportunités de consolider et de travailler à la complémentarité des infrastructures de mobilités à l'échelle du Scot.

[RETOUR REUNIONS SUR LES DISPOSITIONS PERTINENTES DE LA CHARTE DU PARC DU PILAT

Depuis le dernier bureau deux réunions se sont tenues :

Une première réunion avec le Président du parc et sa directrice afin de partager les inquiétudes du syndicat mixte sur la transposition des dispositions pertinentes de la Charte.

Une deuxième réunion technique s'est tenue entre le parc, les services de l'Etat : DDT et DREAL et les Scot.

Ces échanges ont permis de nourrir l'avant-propos des dispositions pertinentes, d'en amender quelques-unes afin de préciser leur contenu et d'encadrer les modalités de leur transposition dans le Scot. Les dispositions pertinentes s'appliqueront et devront être intégrées à la future révision du Scot. Lors de cette réunion avec les services de l'Etat, ceux-ci ont indiqué qu'ils feraient preuve d'une grande souplesse dans la transposition des dispositions pertinentes. Un compte-rendu de cette réunion est en cours de validation par l'ensemble des participants afin d'assurer dans la durée la posture de l'ensemble des partenaires.

Thierry Kovacs affirme qu'il y a nécessité à ce que les dispositions pertinentes de la charte ne viennent pas remettre en cause le projet du territoire.

Serge Rault confirme qu'il y a nécessité à anticiper les choses et d'assouplir l'écriture si besoin des dispositions pertinentes afin de garantir la mise en œuvre du projet de territoire tel que définit à ce jour.

[PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU SMRR

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2024 du SMRR a été dressé par les équipes techniques. Il est présenté en séance. Il est également prévu qu'il soit présenté dans chaque EPCI membre.

Ce dernier rend compte de l'activité du SMRR tout au long de l'année 2024. Il s'articule autour de 6 grandes parties :

- La présentation du syndicat Mixte des Rives et du Rhône et ses instances de gouvernance
- La mise en œuvre du SCOT approuvé en 2019
- Les actions et études portées par le SMRR
- L'observatoire des Rives du Rhône
- Les relations du SMRR avec ses partenaires extérieurs
- Le partenariat avec Rives Nature, la plateforme pour la biodiversité des Rives du Rhône.

Le document complet sera disponible sur le site Internet du SMRR.

[AVIS SUR LE SCOT SUD LOIRE

Cédric Lansou procède à la présentation du Projet.

En résumé, limitrophe du périmètre du Scot des Rives du Rhône, le Syndicat Mixte du Scot Sud Loire porte sur son territoire un projet de Scot éponyme, arrêté le 16 décembre 2024. Le SMRR a été sollicité pour émettre un avis sur ce projet par un courrier réceptionné fin décembre 2024.

Le territoire du Sud Loire est couvert pour partie par un Scot approuvé en 2013, sur un périmètre plus restreint que son périmètre actuel. Les élus du Sud Loire ont engagé la révision du document en 2018, notamment pour tenir compte de l'extension du périmètre du Syndicat.

Le Scot Sud Loire est un territoire composé de 198 communes réparties en 4 EPCI, situé dans la Loire, et comptant environ 593 000 habitants. La principale polarité est Saint-Etienne, autour de laquelle plusieurs polarités et villages qui structurent le territoire.

Le Scot Sud Loire a été élaboré pendant la préparation de la loi Climat et Résilience. Il propose un modèle de développement qui limite la consommation foncière et s'inscrit dans la trajectoire ZAN. Il vise principalement à :

- Permettre l'accueil de 29 000 nouveaux habitants d'ici 2050, et potentiellement 10 000 en plus dans la centralité métropolitaine, Le Scot prévoit ainsi un taux de croissance annuel moyen de la population de l'ordre de + 0,2 à + 0,25 %/an, dans la trajectoire de ce qui est observé sur les dernières années (+ 0,24 %) ;
- Création de 69 000 logements supplémentaires sur la même période soit 2 300 logements par an en moyenne ;
- Réduire la consommation foncière par rapport à la période 2011-2021 de 54,5 % entre 2021 et 2031, et de 50 % entre 2031 et 2041 par rapport aux 10 ans d'avant, pour atteindre le ZAN en 2050. Le Scot Sud Loire estime la consommation d'ENAF de l'ordre de 1 218 ha entre 2021 et 2050 ;

Pour répondre à ces enjeux, le projet est construit autour de trois grands objectifs :

- Répondre à l'urgence climatique en mettant en œuvre de nouveaux modèles de développement et d'aménagement adaptés à un contexte de sobriété, reposant sur la préservation des ressources et la maîtrise foncière.
- Promouvoir une armature territoriale garante de la proximité et affirmer l'attractivité du Sud Loire en privilégiant le renforcement de l'armature territoriale, devant servir de fondement au développement de l'habitat, des activités économiques et des mobilités.
- Améliorer la qualité de vie des habitants du Sud Loire en mettant l'habitant au cœur de l'aménagement à travers diverses mesures relatives à l'offre de soins, la qualité de l'habitat, la santé.

Après analyse du projet de Scot Sud Loire, les élus concluent au fait que :

- Les interactions entre les deux Scot sont relativement faibles en comparaison d'autres territoires limitrophes des Rives du Rhône (SEPAL, Nord-Isère, Grand Rovaltain). L'impact du projet de Sud Loire pour les Rives du Rhône devrait rester limité.
- Le contenu du Scot Sud Loire, et notamment du DOO, est globalement proche des prescriptions et recommandations du Scot Rives du Rhône. Le programme d'actions contient des actions qui sont pour la plupart mises en œuvre par le SMRR au travers de son plan de

mandat. Le projet de Scot répond ainsi bien aux attendus pour ce type de document et avec un niveau d'ambition similaire à celui des Rives du Rhône ou globalement des Scot de 2^{ème} génération de l'aire métropolitaine lyonnaise

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable assorti de cinq remarques.

Remarques :

- Pour le SIP du Auchan Villars Porte du Forez, près de 3 ha de terrain en ENAF non urbanisés sont intégrés dans la tache bleue du SIP alors que le DOO ne souhaite pas d'extensions des zones commerciales périphériques.
- Pour les ZAE, le DOO préconise que les zones économiques rattrapées par l'urbanisation tendent vers des zones mixtes ce qui n'est pas le cas pour les zones commerciales périphériques dans le tissu urbain alors qu'elles disposent de capacités très importantes de friches et en renouvellement. Il pourrait être intéressant d'inciter les communes et EPCI à réfléchir sur ce point aussi pour ces zones commerciales périphériques.
- Le DOO vise un parc de logements en moyenne 100 % BBC en 2050. Cet objectif est très ambitieux et nous sommes très intéressés de retours d'expériences sur les actions mises en œuvre pour atteindre cet objectif.
- L'ajout de quelques cartographies (ZAE, Projets d'envergure mutualisés dans l'enveloppe ZAN, grands projets d'infrastructures de mobilités...) serait intéressant pour faciliter l'appropriation et la lecture du document.
- Les enjeux liés aux énergies renouvelables / décarbonées sont bien présents mais dispatchés dans plusieurs parties du DOO. L'intégration d'une annexe recensant l'ensemble de ces objectifs pourrait permettre une meilleure lisibilité du projet politique pour le territoire sur ce volet et donc faciliter son application.

[DOCUMENT CADRE DE LA DROME

Le syndicat mixte a été consulté le 20 janvier 2025 concernant le document cadre de la Drôme. Celui-ci est présenté en séance . Cf présentation power-point.

Pour rappel, le document-cadre identifie les surfaces agricoles et forestières réputées incultes ou non exploitées ouvertes à l'implantation d'un projet d'ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire au sens de l'article L.111-29 du Code de l'urbanisme et de l'article L.111-30, ainsi que les conditions d'implantation de ces surfaces.

Les élus ont mis en avant leur questionnement vis-à-vis de cette consultation.

D'une part, notre territoire étant situé sur cinq départements, nous restons dans l'expectative quant au contenu des documents cadres des quatre autres départements et sur les méthodologies employées qui pourraient être divergentes selon les chambres d'agriculture entraînant des différences de traitements entre les différents territoires des Rives du Rhône. Nous regrettons ainsi que ce travail

ait été réalisé à l'échelle départementale et non à l'échelle régionale ce qui nous aurait semblé plus intéressant.

D'autre part, il n'y a pas d'obligation de retranscription de ce document dans le Scot ou les PLU ce qui nous questionne sur la manière dont celui-ci sera mis en œuvre à l'avenir.

En conclusion et à la vue des questionnement un courrier sera transmis à la DDT de la Drôme lui faisant part de notre impossibilité à nous positionner sur ce document de manière pertinente.

[FUTUR REVISION DU SCOT

Dans le cadre du bilan à 6 ans et de la préparation de la future révision du Scot, il est proposé aux élus du bureau syndical de produire une note politique à destination des futurs élus du Scot pour expliquer la philosophie du Scot actuel, la méthode d'application du Scot et d'analyse des projets et identifier les points qui nécessiteront d'être rediscutés au prochain mandat. Cela doit permettre de conserver ce qui fonctionne bien aujourd'hui et de se concentrer sur les points à améliorer lors de la révision du Scot.

Afin de préparer cette note politique, il est proposé, dans le cadre du bureau syndical de décembre et des bureaux de 2025, de parcourir les différents thèmes abordés par le Scot, avec un rappel de ce que dit le Scot actuel et le listing des points à rediscuter demain.

Au cours de ce bureau syndical, les volets démographie et logements, équipements et service du Scot ont été traités. Les éléments validés sont les suivants :

[Démographie - ce que dit le Scot

- + 47 000 habitants entre 2018 et 2040
- + 0,7 % / an de croissance
- Une croissance différenciée par secteur avec des objectifs d'accueils moins importants sur des secteurs à forts enjeux (environnement, eau, cadre de vie...).

Quelques constats actuels :

- *Actuellement, on observe une croissance de +0,7 % à l'échelle du SMRR.*
- *Un tassement de la croissance attendu à l'avenir à l'échelle nationale et au niveau des Rives du Rhône.*
- *Des objectifs de croissance fortement revus à la baisse sur le SEPAL.*

[Démographie – ce qui peut évoluer

- Faut-il revoir les objectifs d'accueil de population à l'échelle des Rives du Rhône (tassement de la croissance attendu) et des différents secteurs (enjeux liés à l'eau, le foncier, les risques...) ? Parallèlement, 2 éléments devront être pris en compte dans l'estimation des objectifs d'accueil de population.
 - Le développement de grands projets structurants (SERM Lyonnais, grandes zones économiques...) vont impliquer une plus grande attractivité du territoire ainsi que des besoins en logements nouveaux.
 - Quel impact peuvent avoir les projets de Scot limitrophes sur les objectifs d'accueil de population des Rives du Rhône ? Comment les prendre en compte dans le projet des Rives du Rhône ?

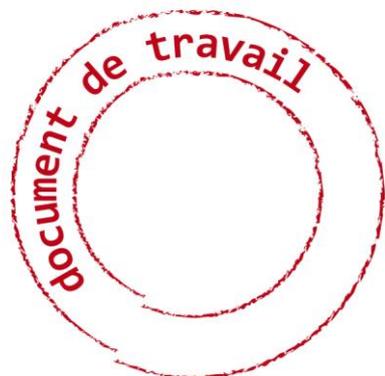
[Logements et équipements/services pour les habitants - ce que dit le Scot

- Objectifs de production de logements différenciés par secteur.
- Objectif de production de logement locatifs abordables obligatoire pour les agglos et polarités intermédiaires (20 à 25 %), recommandé pour les autres.
- Des objectifs pour les logements spécifiques à intégrer dans les PLH.
- 10 à 25 % de logements à produire sans foncier en fonction du niveau de polarité.
- Priorité aux dents creuses et au renouvellement avant toute extension.
- Objectifs de densités minimales différenciées par niveau de polarité et objectif de diversification des formes d'habitat.
- Prescriptions spécifiques pour le faubourg perché.
- Développer une offre de services et équipements partout mais de manière hiérarchisée en fonction du niveau de polarité. Privilégier l'implantation des équipements et services dans les zones urbaines.

Logements et équipements/services pour les habitants – ce qui peut évoluer

- Faut-il modifier les **objectifs de production de logements** par niveau de polarité mais aussi par secteur en fonction des enjeux (eau, foncier...) ?
- Nécessité d'augmenter les **objectifs de production de logements sans foncier** en lien avec le ZAN. Mais comment s'assurer que ces objectifs soient conformes à la réalité du terrain (capacités, acceptabilité...) ? Cela concerne à la fois les capacités de divisions parcellaires, démolition-reconstruction et vacance effective.
- **Logements abordables** : faut-il intégrer de nouveaux dispositifs (BRS, PSLA...) dans la définition des logements abordables pour donner aux communes et EPCI une plus grande souplesse et adaptabilité dans l'application des objectifs de production de logements abordables ?
- Faut-il définir une **enveloppe foncière dédiée pour les équipements structurants** en lien avec le ZAN (collèges, lycées, équipements de santé...) ? A quelle échelle (EPCI, groupe d'EPCI, SMRR, Département...) ? Même si le développement de ce type d'équipements restera très ponctuel dans les prochaines années à priori.

Philippe Delaplacette clôture le bureau syndical.



Orientations budgétaires 2025

Note de synthèse

➔ ORIENTATIONS POUR LE VOLET FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2025

Le budget de fonctionnement du SMRR 2025 s'équilibre à 886 000 €.

Les postes de dépenses sont proposés en tenant compte du contexte actuel : progression continue pour 2025 de toutes les prestations, abonnements, maintenance... A noter :

➤ **Chapitre 12** : Le personnel

Evolution des agents titulaires :

Julien LAHAIE, directeur a demandé un détachement longue durée avec un départ au 15/04/2024 ; le SMRR s'est réorganisé dès cette date, avec l'évolution des missions de chargé de mission SIG et directeur adjoint pour **Cédric LANSOU** vers la fonction de directeur.

1 assistante gestion RH / Finances : **Gaëlle MALLET**

Pour les non-titulaires, 1 chargée de mission en CDI de droit public : **Adeline MENNERON**, qui a évolué avec la mission de directrice adjointe à la suite du départ de Julien Lahaie, et 1 apprentie : Léontine Primard en charge d'une mission relative à la future évaluation du SCOT approuvé en 2019, arrivée en septembre 2023 et dont l'alternance s'est terminée en septembre 2024.

Le SMRR a accueilli 1 stagiaire de 6 mois, sur le thème « Tourisme et Culture » et 1 stage court (non rémunéré) sur le thème de la densification.

Julien VIZET a été recruté pour un CDD de 3 ans pour la mission SIG.

Des avancements d'échelon / grade et les 5 points attribués au 01 janvier 2024 pour tous les agents ont été compensés par le départ de Julien Lahaie et la différence de grade et d'indemnité.

➤ **Chapitre 65** : Les élus

Il y a 12 vice-présidents et 1 président au SMRR, chapitre en légère diminution car ajusté à la suite des points supplémentaires attribués au 01^{er} janvier 2024.

➤ **Chapitre 11** : les charges de structure

Le budget affecté au fonctionnement du SMRR est en baisse avec 137 794 € de dépenses prévues dans un contexte global de forte inflation des prix qui a continué en 2024.

Les efforts consentis s'inscrivent dans un chantier « marges de manœuvre » qui vise une gestion optimisée et approche analytique de toutes les dépenses.

La ligne des « Honoraires » (6226) avec 42 897€ de dépenses prévues : comme précédemment, 0.10 € / habitant sont inscrits et investis dans les actions liées à la concertation / communication (28 598€) et 14 299 € sont prévus pour les études (Ecoutes STOC notamment, participation à l'étude Vieilles Forêts et aux Educateurs à l'environnement, organisés par Rives Nature).

Le SMRR est aussi adhérent auprès de la Fédération Nationale des Scot, de l'inter-Scot AMELYSE et de Rives Nature pour environ 30 780€, les cotisations étant calculées sur le nombre d'habitants du SMRR et selon les actions programmées par l'Inter Scot.

Les dépenses de fonctionnement 2024-2025 se composent de la sorte :

DEPENSES FONCTIONNEMENT SMRR 2024 ET 2025					
DETAIL	BP 2024	CA 2024	BP 2025	EVOL BP24/25	% Evolution 24/25
PERSONNEL (dont stages et alternance)	299 400	260 545	287 126		- 4.10%
ELUS	112 400	108 434	110 400		- 1.78%
FRAIS DE STRUCTURE	152 807	117 670	137 794		- 10.90%
Divers	10 000	9 247	10 000		
Adhésions et études (cotisations, honoraires, veille écologique et concertation, communication)	77 750	62 805	73 679		- 5.52%
AMORTISSEMENTS	255 000	251 738	267 000		+ 4.71%
VIR. SECT. INV.	57 936	0	0		
TOTAL	965 293	810 439	885 999		- 8.21%

2

Les principales recettes équilibrant les dépenses du SMRR seront liées à la cotisation des membres et aux excédents reportés.

Après une baisse de 0.75€ entre 2014 et 2018, les élus du Bureau ont souhaité stabiliser la cotisation depuis 2019. Le bureau souhaite poursuivre sur cette même stabilité. La cotisation s'établira donc à 2,40 €/habitants.

Information à garder en mémoire : sans les excédents reportés (N-1 / R002), pour couvrir ses besoins courants avec 4 postes, le SMRR (échelle 152 communes) nécessiterait une cotisation plus élevée à environs 3.10€, dotation aux amortissements compris.

Le choix des élus depuis la mandature précédente est de se situer en dessous de cette cotisation pour consommer progressivement les excédents.

Les amortissements représentent une part importante de la cotisation, environ 0.93€ / habitant. Maintenir la cotisation à 2,40 € d'ici la fin du mandat nécessitera une attention régulière entre la baisse des excédents de fonctionnement et celle des amortissements (effet ciseau possible d'ici 2026 selon la maîtrise des études d'investissement et des charges de personnel). **Il faudra noter la nécessaire évolution de la cotisation dans les prochaines années, dont les besoins sont estimés aux environs de 40 centimes par habitant en plus, soit une cotisation à 2.80€, qui sera encore inférieure au coût de fonctionnement du SMRR mais permettra de préparer la révision du scot.**

En 2024, le résultat de fonctionnement est d'environ – 100 475 €. Ce qui correspond à l'orientation budgétaire fixée, qui est d'utiliser l'excédent pour maintenir les dépenses sans augmenter la cotisation ; tout en prenant en compte une plus grande activité du Syndicat Mixte (formations, déplacements, Assises de l'Eau, Etude Unesco, qui avaient été mis en veille lors de l'année d'approbation du Scot, suivie de 2 années de crise sanitaire).

En effet, une grande partie des recettes 2024 (258 926 €) étaient issus des excédents reportés de 2023.

Le nouvel excédent reporté en 2025 sera d'environ 158 451 €. Les efforts de réduction de l'excédent se poursuivront en 2025.

RESULTAT FCTNMT 2024 SMRR	
Résultat 2024 sans R002	- 100 475
Report 2023 (R002)	258 926
TOTAL RESULTAT FCTNMT 2024 SMRR	158 451
excédents capitalisés au 1068	0,00
Affection 002	158 451

3

➤ **Détail de la participation des EPCI aux recettes 2025 du SMRR :**

EPCI	Habitants 1/01/2025 (2021)	Cotisation Scot 2.40€
CA Vienne Condrieu	94 864	227 673.60 €
CC Entre Bièvre et Rhône	69 968	167 923.20 €
CA Annonay Rhône Agglo	50326	120 782.40€
CC Porte de DrômArdèche	47 996	115 190.40 €
CC Pilat Rhodanien	16 953	40 687.20 €
CC Val d'Ay	5 879	14 109.60 €
Total	285 986hab.	686 366.40 €

Le maintien d'une dynamique de croissance démographique importante (>3000 nouveaux habitants lors du recensement 2021) permet une augmentation mécanique des cotisations.

➤ **Détail recettes de fonctionnement**

Les principales recettes sont :

- les cotisations des EPCI pour 686 366€,
- le résultat 2024 reporté pour 158 451€
- l'amortissement des subventions d'investissement pour 37 678€.

➔ **ORIENTATIONS POUR LE VOLET INVESTISSEMENT DU BUDGET 2025**

Le budget d'investissement est proposé à hauteur de 785 000 €. Il sera composé d'études nouvelles, des reports (134 118€) et de l'amortissement des recettes d'investissement.

➤ **Les reports sont**

- | | |
|--|---------|
| - Etude friche SNEP Chanas | 37 800€ |
| - Etude densification | 63 200€ |
| - Accompagnement projet Unesco | 14 799€ |
| - Etude de faisabilité projet Unesco phase 2 | 16 380€ |
| - Achat d'un pc portable | 1 539€ |

➤ **Les nouvelles dépenses prévues pour 2025 sont :**

- | | |
|---------------------------------------|----------|
| - Etudes sur les marchés immobiliers | 30 000€ |
| - Etude sur les sols | 50 000€ |
| - Projet UNESCO phase 2 | 65 650€ |
| - Etudes à déterminer (révision SCOT) | 422 000€ |

4

Les dépenses en matériel bureau et informatiques, mobilier et logiciels sont prévues pour d'éventuels besoins de renouvellement.

Un achat de véhicule est envisagé pour remplacer un véhicule de service en fin de leasing en 2025 ;

DETAIL NOUVELLES DEPENSES CHAPITRE 20 / 21 EN 2025	
marchés immo	30 000.00
étude sol	50 000.00
unesco	65 650.00
A FLECHER	422 550.27
205- logiciels	5 000.00
total chapitre 20	573 200.27
2182 - Matériel de transport	25 000.00
2183 - Matériel informatique	10 000.00
2184 - Matériel de bureau et mobilier	5 000.00
total chapitre 21	40 000.00
TOTAL	613 200.27

- **L'amortissement des recettes d'investissement :** 37 679€
 (subventions/participations perçues : EPORA, Banque des Territoires, Inter Rhône, CNR, FNADT, Ademe).

Les principales recettes d'investissement en 2025 sont :

- Le résultat d'investissement reporté	328 725 €
- Les amortissements	267 000 €
- Le FCTVA	69 172 €
- Participation EPORA, BdT, Ademe(Friches)	12 500 €
- Participation projet UNESCO (FNADT, Inter Rhône, CNR)	50 000 €
- Report recettes 2024 (CNR, Epora, Inter Rhône)	57 600 €

Le résultat 2024 de la section d'investissement :

RESULTAT INVESTISSEMENT 2024	
résultat inv	124 449.33
total résultat avec 001	328 725.00
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>134 118.20</i>
<i>dont recettes à réaliser</i>	<i>57 599.65</i>
résultat net	252 206.45

Le SMRR poursuivra en 2025 la recherche active de subventions engagée ces 2 dernières années. Pour mémoire, le SMRR a perçu des subventions ou des participations financières de partenaires sur les études friches.

Etude Friches	Ademe	162 000€
	Epora	
	Banque des Territoires	

De plus, le SMRR a bénéficié d'études ou d'évènements entièrement financés par des partenaires dans le cadre d'appels à projet.

Diagnostic Santé	ARS	25 000€
Territoire Productif Sobre et Créateur de Valeur	AMI	150 000€
La Caravane des Ruralités		35 000€

Enfin, il convient de rappeler que plus de 50% des cotisations des EPCI sont « reversés » indirectement à travers des études (budget d'investissement) pour le compte des territoires.

Un virement de la section de fonctionnement (023 → 021) à l'investissement était réalisé chaque année ; avec la consommation de l'excédent, l'augmentation de la dotation aux amortissements et une cotisation en dessous du montant de fonctionnement de la structure, ce virement n'est plus possible.